



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 JUILLET à 18 h 00 à la Mairie

Mairie de Puy Sanières

L'an deux mil seize, le treize juillet, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Valérie ROSSI, Maire de la commune.

Présents : ARNOUX Frédéric, GUILLON-CURIEN Christine, GROSJEAN-BRUNNER Agnès, GANDELLI Patrick, LAGIER Gabriel, MARAVAL Michel, PARIS Bruno, ROSSI Valérie, YARIC Christelle.

Excusés, absents : GARIN Sylvestre, MOURET René

Secrétaire de séance : CURIEN-GUILLON Christine

ORDRE DU JOUR

1. Servitude entre la commune et les consorts Colombar : déplacement du droit de passage et réseaux d'assainissement.

1) Servitude entre la commune et les consorts Colombar : déplacement du droit de passage et réseaux d'assainissement

Valérie ROSSI expose au Conseil qu'il convient de délibérer sur le projet de déplacement de la servitude existante entre la commune et les consorts Colombar concernant le droit de passage et les réseaux assainissement.

En effet la commune dispose aujourd'hui d'une servitude de passage et de réseaux (canalisation souterraine et appareil d'assainissement) dressée par Maître Bruno Chapuis, Notaire à Embrun, le 4 avril 1992 sur les parcelles appartenant aux consorts Colombar, désignées ci-après, qu'il conviendrait de supprimer

SECTION ZI 36
SECTION ZB 80
SECTION ZB 81

Et qu'il faudrait remplacer par l'établissement d'une nouvelle servitude, par acte notarié, sur les parcelles désignées ci-après appartenant aux consorts Colombar :

SECTION ZI 35
SECTION ZB 142
SECTION ZB 87
Section ZB 82

Le Conseil Municipal, à 9 voix pour, décide d'effectuer cette modification entre la commune et les consorts Colombar, que ce changement sera contractualisé par acte notarié. Les frais de notaire seront à la charge des consorts Colombar.

2) Questions diverses :

Bruno Paris expose aux membres du conseil la demande des usagers de la cabane du berger qui souhaiteraient remplacer la cheminée actuelle par un poêle à bois.

Les bénévoles feraient les travaux et la Mairie prendrait en charge l'achat du poêle. Les conseillers émettent quelques réserves sur le coût éventuel et sur la réelle opportunité de tels travaux mais ne rejettent pas la proposition ; Une étude sera faite.

Fête du village : L'installation de la fête commence vendredi 22 juillet à 18 heures. Les affiches ont été imprimées et réparties. Merci à René Mouret pour la conception.

Frédéric Arnoux informe le Conseil de la proposition de partenariat avec DICI TV pour un montant de 99 €HT, pour la diffusion de la fête du village. Le Conseil est d'accord pour faire l'expérience avec DICI TV, compte tenu du montant raisonnable qui est demandé.

Séance levée à 18 h 30

Valérie ROSSI, Maire

